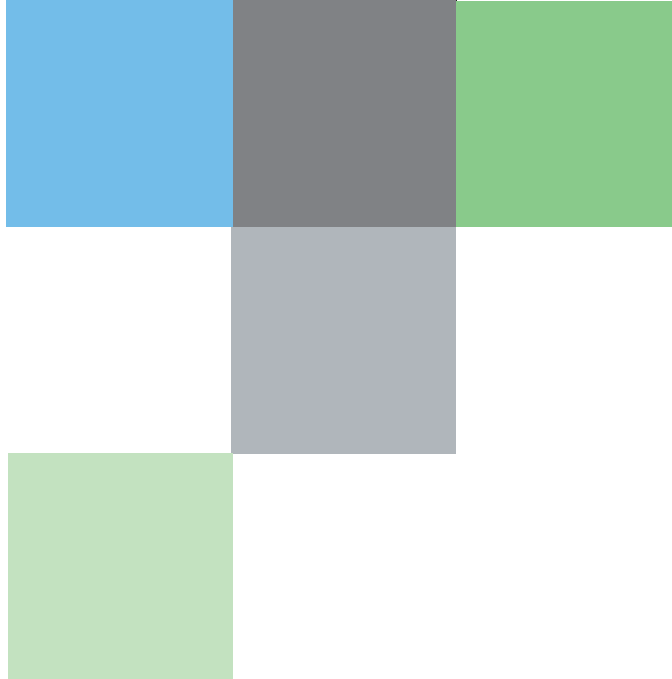




GENIVAR

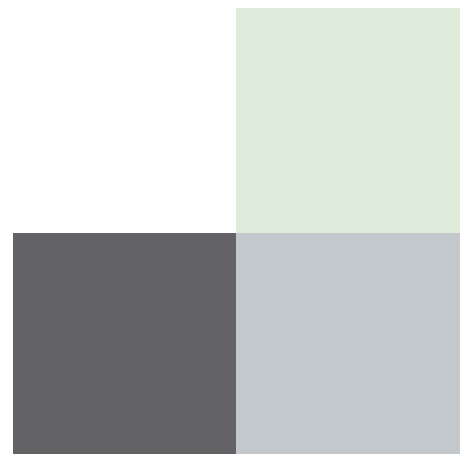
des gens constructifs



États financiers consolidés

Fonds de revenu GENIVAR

31 décembre 2006



Le 12 mars 2007

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de Fonds de revenu GENIVAR

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Fonds de revenu GENIVAR** au 31 décembre 2006 et les états consolidés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Fonds de revenu GENIVAR

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	\$
Actif	
Actif à court terme	
Trésorerie	3 986
Trésorerie détenue en fiducie (note 23)	4 200
Comptes débiteurs (notes 5 et 8)	51 445
Impôts sur les bénéfices à recevoir	87
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation (note 8)	17 910
Avances à des sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	105
Charges payées d'avance	708
	<hr/>
	78 441
Immobilisations corporelles (notes 6 et 23)	12 126
Actifs incorporels (note 7)	41 834
Écarts d'acquisition (note 3)	116 437
	<hr/>
	248 838
Passif	
Passif à court terme	
Avances bancaires (note 8)	6 957
Comptes créditeurs et charges (note 9)	28 585
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	8 763
Impôts sur les bénéfices à payer	166
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	10 783
Passifs d'impôts futurs (note 16)	690
Distributions à payer aux porteurs de parts (note 13)	2 365
	<hr/>
	58 309
Passifs d'impôts futurs (note 16)	1 734
Part du porteur de parts sans contrôle (note 10)	79 073
	<hr/>
	139 116
Capital des porteurs de parts	
Parts du fonds (note 11)	110 000
Déficit	(278)
	<hr/>
	109 722
	<hr/>
	248 838
Engagements et éventualités (notes 6 et 20)	
Événements subséquents (note 23)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par les fiduciaires,

(signé) Pierre Shoiry _____, fiduciaire

(signé) Pierre Seccareccia _____, fiduciaire

(2)

Fonds de revenu GENIVAR

Déficit consolidé

Pour l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	\$
Solde au 25 mai 2006	-
Bénéfice net pour l'exercice	6 344
Distributions déclarées aux porteurs de parts (note 13)	<u>(6 622)</u>
Solde au 31 décembre 2006	<u>(278)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu GENIVAR

Résultats consolidés

Pour l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts et les données par part)

	\$
Produits	109 781
Coûts	<u>68 876</u>
Bénéfice brut	<u>40 905</u>
Charges	
Frais de vente et frais généraux et administratifs	23 063
Amortissement des immobilisations corporelles	1 245
Amortissement des actifs incorporels	5 391
Charge d'intérêts nette (note 15)	404
Perte de change	<u>98</u>
	<u>30 201</u>
Bénéfice avant le recouvrement d'impôts sur les bénéfices et la part du porteur de parts sans contrôle	10 704
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices (note 16)	<u>211</u>
Bénéfice avant la part du porteur de parts sans contrôle	10 915
Part du porteur de parts sans contrôle (note 10)	<u>(4 571)</u>
Bénéfice net pour l'exercice	<u>6 344</u>
Bénéfice net de base par part	0,58
Nombre moyen pondéré de parts (note 12)	11 000 000
Bénéfice net dilué par part	0,58
Nombre moyen pondéré dilué de parts (note 12)	18 927 381

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu GENIVAR

Flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)

	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Bénéfice net pour l'exercice	6 344
Éléments sans incidence sur la trésorerie	
Amortissements	6 636
Impôts futurs	(332)
Part du porteur de parts sans contrôle	4 571
	<hr/>
	17 219
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17a)	<hr/>
	(3 887)
	<hr/>
	13 332
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Avances bancaires contractées	4 148
Augmentation des avances au porteur de parts sans contrôle	1 310
Remboursement du billet à payer (note 3)	(62 768)
Émission de parts	110 000
Rachat de parts du porteur de parts sans contrôle	(10 000)
Distributions payées aux porteurs de parts	(5 705)
Distributions payées au porteur de parts sans contrôle	(3 324)
	<hr/>
	33 661
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Acquisition d'entreprises, déduction faite de la trésorerie nette acquise (note 3)	(37 171)
Avances à des sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	(105)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 17b)	(1 323)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	52
Acquisition de logiciels (note 17b)	(260)
	<hr/>
	(38 807)
Augmentation de la trésorerie	8 186
Trésorerie au 25 mai 2006	<hr/>
	-
Trésorerie au 31 décembre 2006 *	<hr/>
	8 186
Renseignements supplémentaires (note 17b)	
Intérêts payés	194
Intérêts reçus	(41)
Impôts sur les bénéfices payés	327

* La trésorerie au 31 décembre 2006 est constituée de la trésorerie et de la trésorerie détenue en fiducie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

1 Description du Fonds

Le Fonds est une fiducie à capital variable et à vocation restreinte sans personnalité morale créée aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds en date du 31 mars 2006 et il est régi par les lois de la province de Québec. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de la Fiducie d'exploitation GENIVAR (la « Fiducie »), une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de société en commandite de GENIVAR société en commandite « GENIVAR SEC » et des actions de GENIVAR GP inc., l'associé commandité de GENIVAR SEC.

GENIVAR SEC et ses filiales, GENIVAR Ontario Inc., GENIVAR (Trinidad Tobago) Ltd. et GENIVAR Consultants Limited Partnership offrent des services de génie-conseil allant de la planification à l'exécution et comprenant des études de conception et de développement, des études de faisabilité et des analyses économiques, des modèles d'ingénierie préliminaires ainsi que des études de réalisation, des plans et devis, la supervision de travaux ainsi que la planification environnementale.

Le 25 mai 2006, le Fonds a émis dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne ("PAPE") 10 000 000 de parts pour un produit de 100 000 \$. Le 5 juin 2006, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option pour attributions excédentaires par l'émission de 1 000 000 de parts supplémentaires pour un produit de 10 000 \$. Les frais liés à ces transactions ont été payés par GENIVAR SEC.

Le Fonds a acquis indirectement, par l'intermédiaire de la Fiducie, 11 000 000 de parts SEC catégorie A de GENIVAR SEC représentant une participation de 58,12 %.

Le Fonds a commencé ses activités le 25 mai 2006 et n'a exercé aucune activité commerciale depuis sa constitution le 31 mars 2006, à l'exception de l'émission des parts initiales.

2 Résumé des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Consolidation et coentreprises

Les états financiers comprennent les comptes du Fonds, de la Fiducie, de GENIVAR SEC et de ses filiales.

Le Fonds réalise certains projets en coentreprise avec d'autres parties. Les participations dans ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle en vertu de laquelle le Fonds inscrit sa quote-part des actifs, passifs, produits, coûts et flux de trésorerie pour chacune de ces coentreprises.

Toutes les opérations ainsi que tous les soldes intersociétés importants ont été éliminés. Le Fonds n'a aucun intérêt dans des entités à détenteurs de droits variables.

Conversion des devises

Dans le cas des opérations conclues en devises étrangères et des entités étrangères, qui sont considérées comme intégrées en matière de gestion financière et d'exploitation, la méthode utilisée aux fins de la conversion des comptes exprimés en devises étrangères est la méthode temporelle. Les éléments monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan; les éléments non monétaires sont convertis à leur taux de change d'origine (ainsi que leur amortissement respectif); et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de leur réalisation ou aux taux de change moyens au cours de la période, selon le cas. Les gains et pertes de change sont portés aux résultats.

Comptabilisation des produits

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie à prix plafond et de contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, qui est fondée sur le ratio des coûts engagés pour l'achèvement du contrat au total des coûts prévus.

Les produits et les bénéfices découlant de contrats en régie sans prix plafond et de projets à court terme sont comptabilisés dès que les coûts sont engagés et sont calculés selon les taux de facturation relatifs aux services rendus.

Certains coûts engagés par le Fonds concernant la sous-traitance ou d'autres dépenses qui peuvent être directement recouvrées des clients sont facturés à ces derniers et par conséquent, sont inclus dans les revenus.

Les révisions d'estimations sont régulièrement inscrites aux comptes, et toutes les pertes prévisibles sont portées aux résultats lorsqu'il est probable que ces pertes se matérialiseront.

Les produits reportés ont trait à un dépôt sur un contrat reçu d'avance (note 9).

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Bâtiment en construction	-	-
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Solde dégressif	30 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée comprennent les logiciels, les relations clients, les carnets de commandes et les accords de non-concurrence. Le nom commercial est un actif incorporel dont la durée de vie utile est indéfinie et, par conséquent, il n'est pas amorti. Cependant, la valeur du nom commercial est soumise à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les autres actifs incorporels sont amortis de la façon suivante :

	Méthodes	Taux et périodes
Logiciels	Solde dégressif	30 %
Relations clients	Linéaire	10 et 14 ans
	Ordre numérique inversé des années	7 ans
Carnets de commandes	Linéaire	1 à 2 ans
Accords de non-concurrence	Linéaire	4 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, le Fonds réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat des entreprises sur la juste valeur estimative des actifs nets identifiables acquis. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de dépréciation consiste principalement à déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation, établie selon une méthode d'évaluation reconnue, excède la valeur comptable de cette unité d'exploitation. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable de l'unité d'exploitation, aucune perte de valeur n'est nécessaire. Cependant, si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un deuxième test doit être effectué afin de comparer la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable pour mesurer, le cas échéant, le montant de la perte de valeur. La juste valeur de l'écart d'acquisition est évaluée de la même manière qu'elle avait été établie à la date d'acquisition. Lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation excède la juste valeur de l'écart d'acquisition, une perte de valeur égale à cet excédent est alors constatée.

La Fonds a choisi d'effectuer son test de dépréciation annuel au mois de décembre de chaque exercice pour l'ensemble de ses unités d'exploitation existantes.

Impôts sur les bénéfices

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices dans la mesure où son bénéfice imposable annuel est payé ou payable à un porteur de parts. Par conséquent, aucune charge d'impôts exigibles n'a été comptabilisée pour le Fonds. De plus, le Fonds n'est pas assujéti aux recommandations du chapitre 3465 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Impôts sur les bénéfices relativement à la constatation des impôts futurs, étant donné qu'il s'est engagé par contrat à distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables à l'égard desquels il aurait autrement dû payer de l'impôt. Le Fonds a l'intention de continuer à répondre aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) applicables à de telles fiducies, et rien ne laisse croire qu'il ne parviendra pas à satisfaire à ces exigences.

Le 21 décembre 2006, le ministre des Finances du Canada a rendu publiques des propositions législatives sur l'imposition des distributions des fiducies de revenu et des sociétés de personnes cotées en bourse. Une période de transition de quatre ans pour la période d'imposition se terminant en 2011 a été proposée pour les fiducies de revenu et sociétés de personnes existantes au moment de l'annonce du projet de loi. L'incidence pour le Fonds ne peut encore être déterminée mais advenant l'adoption éventuelle de ce projet de loi, elle risque d'être importante.

Deux filiales en exploitation du Fonds sont assujétiées aux recommandations du chapitre 3465 du Manuel de l'ICCA et aux impôts sur les bénéfices des sociétés calculés en vertu des lois prescrites.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber et ce, sur une base distincte. Une provision pour moins-value est établie à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

Résultat par part

Le bénéfice net par part est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Aux fins du calcul du nombre moyen pondéré de parts en circulation, les parts sont présumées en circulation à compter de la date où elles sont émises.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme conclus par le Fonds ne respectent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Par conséquent, le Fonds comptabilise les contrats de change à terme à leur juste valeur et toute variation subséquente de cette juste valeur est imputée aux résultats.

3 Acquisitions d'entreprises

Au cours de l'exercice, le Fonds a effectué les acquisitions suivantes :

- i) À la clôture du placement le 25 mai 2006, GENIVAR SEC a acquis directement ou indirectement certains actifs liés à l'exploitation de l'Entreprise de services de génie-conseil GENIVAR ainsi que la totalité des actions en circulation de GENIVAR Ontario Inc. et de GENIVAR (Trinidad Tobago) Ltd. détenus directement ou indirectement par GENIVAR inc., le porteur de parts sans contrôle. Le prix d'achat de 189 274 \$ a été réglé par un montant en trésorerie de 37 232 \$, un billet à payer de 62 768 \$ et l'émission de 4 195 536 parts SEC échangeables et 4 731 845 parts SEC subordonnées ayant des valeurs respectives de 41 955 \$ et 47 319 \$ (note 10).
- ii) Le 1^{er} décembre 2006, GENIVAR SEC a acquis la totalité des actifs et passifs de Martoni, Cyr & Associés (« Martoni »), une entreprise de génie-conseil basée au Québec que détenait GENIVAR inc. Le prix d'achat de 4 000 \$ a entièrement été réglé par une contrepartie en trésorerie. Le même jour, GENIVAR inc. avait acquis la totalité des actions en circulation de Martoni pour une contrepartie de 4 000 \$.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

La répartition du prix d'achat de GENIVAR présentée ci-après est fondée sur une évaluation effectuée par une firme d'experts indépendants en évaluation d'entreprises. La répartition du prix d'achat de Martoni est préliminaire mais le Fonds ne prévoit aucun changement important à la répartition finale.

	GENIVAR \$	Martoni \$	Total \$
Actifs acquis			
Actif à court terme			
Trésorerie	4 061	-	4 061
Comptes débiteurs	42 567	1 191	43 758
Impôts sur les bénéfices à recevoir	159	-	159
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	17 799	658	18 457
Charges payées d'avance	1 210	112	1 322
	<hr/> 65 796	<hr/> 1 961	<hr/> 67 757
Immobilisations corporelles	10 876	242	11 118
Actifs incorporels	<hr/> 45 766	<hr/> 929	<hr/> 46 695
	<hr/> 122 438	<hr/> 3 132	<hr/> 125 570
Passifs assumés			
Passif à court terme			
Avances bancaires	(2 791)	(18)	(2 809)
Comptes créditeurs et charges	(25 417)	(1 558)	(26 975)
Impôts sur les bénéfices à payer	(445)	-	(445)
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	(8 295)	-	(8 295)
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	(7 282)	(171)	(7 453)
	<hr/> (44 230)	<hr/> (1 747)	<hr/> (45 977)
Passifs d'impôts futurs	<hr/> (2 756)	<hr/> -	<hr/> (2 756)
	<hr/> (46 986)	<hr/> (1 747)	<hr/> (48 733)
Actifs nets identifiables acquis	75 452	1 385	76 837
Écarts d'acquisition	<hr/> 113 822	<hr/> 2 615	<hr/> 116 437
Prix d'achat incluant des frais d'acquisition de 9 200 \$ de GENIVAR	189 274	4 000	193 274
Moins :			
Trésorerie acquise	(4 061)	-	(4 061)
Billet à payer	(62 768)	-	(62 768)
Parts SEC (note 10)	<hr/> (89 274)	<hr/> -	<hr/> (89 274)
Trésorerie nette utilisée pour les acquisitions	<hr/> 33 171	<hr/> 4 000	<hr/> 37 171

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

4 Investissements dans des coentreprises

Les éléments suivants correspondent à la quote-part de l'actif, du passif, des produits, des coûts et des flux de trésorerie des coentreprises, laquelle est incluse dans les présents états financiers consolidés :

	\$
Résultats	
Produits	15 612
Coûts	<u>11 180</u>
Bénéfice brut	<u>4 432</u>
Flux de trésorerie	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>2 751</u>
Actif à court terme	
Trésorerie	2 242
Comptes débiteurs	6 942
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	<u>2 043</u>
Total de l'actif	<u>11 227</u>
Passif à court terme	
Comptes créditeurs et charges	4 252
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	1 980
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	<u>2 881</u>
Total du passif	<u>9 113</u>

5 Comptes débiteurs

	\$
Créances clients *	50 486
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	<u>959</u>
	<u>51 445</u>

* Les créances clients comprennent des retenues s'élevant à 1 275 \$.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

6 Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Terrains	525	-	525
Bâtiments	3 430	82	3 348
Bâtiment en construction	1 042	-	1 042
Améliorations locatives	1 165	160	1 005
Mobilier et équipement	3 770	428	3 342
Matériel informatique	3 235	540	2 695
Matériel roulant	204	35	169
	<u>13 371</u>	<u>1 245</u>	<u>12 126</u>

Le bâtiment en construction représente l'agrandissement d'un bâtiment existant dont le coût total des travaux est estimé à 2 600 \$.

7 Actifs incorporels

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Durée de vie utile limitée			
Logiciels	2 056	330	1 726
Relations clients	27 051	1 235	25 816
Carnets de commandes	11 508	3 522	7 986
Accords de non-concurrence	2 010	304	1 706
Durée de vie utile indéfinie			
Nom commercial	4 600	-	4 600
	<u>47 225</u>	<u>5 391</u>	<u>41 834</u>

Au cours de l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006, le Fonds a acquis des actifs incorporels au montant de 47 225 \$. De cette somme, un montant de 42 625 \$ est amortissable.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

8 Facilités de crédit

Le Fonds dispose de facilités de crédit totalisant 42 100 \$ réparties comme suit :

Facilité à terme

Une facilité à terme de 40 000 \$ aux fins générales de l'entreprise, pour le financement des acquisitions et le paiement des distributions aux porteurs de parts, l'utilisation de la facilité pour le paiement des distributions aux porteurs de parts étant limitée à un montant maximal de 5 000 \$. Cette facilité comporte un terme de trois ans et vient à échéance en mai 2009. La facilité peut être reconduite pour une période supplémentaire d'un an sous réserve de l'approbation préalable du prêteur. La facilité est remboursable en totalité à l'échéance mais sans pénalité en cas de remboursement anticipé, à l'exception des acceptations bancaires et des avances au taux TIOL.

Facilité de trésorerie

Une facilité à demande de 2 000 \$ pour faciliter la couverture des risques liés aux taux d'intérêt et des risques de change.

Carte de crédit

Une carte de crédit d'entreprise de 100 \$.

Ces facilités de crédit sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens meubles et portent intérêt au taux préférentiel en vigueur, au taux de base américain ou au taux TIOL plus une marge applicable qui variera en fonction du type d'avance et du ratio de la dette totale par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, tel que défini dans le contrat de facilités de crédit.

En vertu des facilités de crédit, le Fonds est dans l'obligation, entre autres conditions, de respecter certaines clauses restrictives, lesquelles sont respectées au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, le Fonds a émis, dans le cours normal des affaires, des lettres de crédit irrévocables totalisant 253 \$ pour ses propres engagements, diminuant ainsi ces facilités de crédit.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

9 Comptes créditeurs et charges

	\$
Fournisseurs et charges à payer	27 299
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	1 083
Produits reportés	113
Juste valeur des contrats de change à terme (note 19)	90
	<u>28 585</u>

10 Part du porteur de parts sans contrôle

Au 31 décembre 2006, la part du porteur de parts sans contrôle s'établit comme suit :

	Parts SEC échangeables non subordonnées		Parts SEC subordonnées		Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$
Parts émises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise (note 3)	4 195 536	41 955	4 731 845	47 319	89 274
Parts cédées lors de la levée de l'option pour attributions excédentaires	(1 000 000)	(10 000)	-	-	(10 000)
Quote-part du bénéfice attribuable au porteur de parts sans contrôle	-	1 842	-	2 729	4 571
Distributions	-	(1 923)	-	(2 849)	(4 772)
Solde au 31 décembre 2006	<u>3 195 536</u>	<u>31 874</u>	<u>4 731 845</u>	<u>47 199</u>	<u>79 073</u>

Les parts SEC échangeables non subordonnées et les parts SEC subordonnées sont économiquement équivalentes aux parts SEC de catégorie A détenues par la Fiducie à l'exception du fait que les distributions sur les parts SEC subordonnées ne seront versées qu'à la fin du trimestre dans la mesure où GENIVAR SEC a versé une distribution mensuelle d'au moins 0.0833 \$ la part aux détenteurs de parts SEC catégorie A et de parts SEC échangeables non subordonnées et que toute insuffisance dans ces distributions au cours des douze derniers mois a été réglée.

Les parts SEC échangeables non subordonnées seront échangeables contre des parts à raison d'une pour une (sous réserve des stipulations antidilution). Les parts SEC subordonnées seront échangeables à raison d'une pour une (sous réserve des stipulations antidilution) contre des parts en tout temps après la date de fin de subordination, laquelle ne pourra survenir avant le 1^{er} juillet 2008. Les parts SEC subordonnées pourront également être échangées contre des parts avant la date de fin de subordination dans certaines situations déterminées.

Au 31 décembre 2006, un montant de 1 449 \$ a été inscrit à titre de distributions à payer aux porteurs de parts.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

11 Parts du Fonds

Un nombre illimité de parts et un nombre illimité de parts avec droit de vote spécial peuvent être émis aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds.

Parts

Chaque part est transférable et représente un droit et un intérêt bénéficiaire égal et indivis dans toute distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés (sauf les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent le rachat de parts) ou d'autres montants et dans l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Toutes les parts sont de même catégorie et sont assorties des mêmes droits et privilèges. Cependant, le porteur peut demander le rachat des parts en tout temps à un prix lié au cours du marché, les rachats en trésorerie étant limités à 50 \$ par mois.

Émises et payées

	Parts	
	Nombre	\$
Solde au 25 mai 2006	10	-
Émission de parts dans le cadre du PAPE	10 000 000	100 000
Attribution excédentaire	1 000 000	10 000
Rachat de parts	(10)	-
Solde au 31 décembre 2006	11 000 000	110 000

Parts avec droit de vote spécial

Les parts avec droit de vote spécial ne donnent droit à aucun droit ou intérêt dans une distribution du Fonds, que ce soit à partir du bénéfice net, des gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ou dans les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Les parts avec droit de vote spécial peuvent être émises en séries et ne seront émises qu'en liaison avec les parts SEC échangeables non subordonnées et les parts SEC subordonnées de GENIVAR SEC ou d'autres titres qui sont, directement ou non, échangeables contre des parts, dans chacun des cas dans le but unique d'offrir des droits de vote relatifs au Fonds aux porteurs de ces titres. Les parts avec droit de vote spécial seront émises en liaison avec les parts SEC échangeables non subordonnées et les parts SEC subordonnées (ou d'autres titres échangeables) auxquelles elles sont reliées et elles ne seront pas transférables séparément de celles-ci. Inversement, les parts avec droit de vote spécial seront automatiquement transférées au moment du transfert des parts SEC échangeables non subordonnées et des parts SEC subordonnées connexes. Chaque part avec droit de vote spécial accordera à son porteur un nombre de votes à toute assemblée des porteurs de parts avec droit de vote spécial correspondant au nombre de parts pouvant être obtenu au moment de l'échange des parts SEC échangeables (ou d'autres titres échangeables) auxquelles les parts avec droit de vote spécial sont reliées.

Au moment de l'échange de parts SEC échangeables non subordonnées et de parts SEC subordonnées (ou d'autres titres échangeables) contre des parts, les parts avec droit de vote spécial rattachées à ces titres seront immédiatement annulées sans formalité supplémentaire de la part des fiduciaires du Fonds ou de l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial et l'ex-porteur de ces parts avec droit de vote spécial cessera d'avoir des droits relativement à celles-ci.

Une part avec droit de vote spécial sera en circulation pour chaque part SEC échangeable non subordonnée et part SEC subordonnée émise par GENIVAR SEC. Au 31 décembre 2006, 7 927 381 parts avec droit de vote spécial sont en circulation et sont classées à titre de part du porteur de parts sans contrôle.

12 Résultat par part

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le bénéfice net de base et le bénéfice net dilué :

	\$
Bénéfice net de base	6 344
Part du porteur de parts sans contrôle	4 571
	<hr/>
Bénéfice net dilué	10 915
	<hr/>

Le tableau suivant effectue le rapprochement entre le nombre moyen pondéré de parts en circulation de base et le nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation :

Nombre moyen pondéré de :	
Parts	11 000 000
Parts de GENIVAR SEC	7 927 381
	<hr/>
Nombre moyen pondéré dilué de parts en circulation	18 927 381
	<hr/>

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

13 Distributions aux porteurs de parts

Le Fonds s'est engagé à distribuer aux porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables.

Le Fonds verse des distributions mensuelles aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois, les distributions étant versées le 15^e jour suivant la fin de chaque mois.

14 Régime incitatif à long terme (« RILT »)

Les dirigeants et employés clés sont admissibles au RILT de GENIVAR SEC. Le RILT vise à récompenser les dirigeants et les employés clés pour un rendement important et la croissance associée des flux de trésorerie par part du Fonds. Aux termes du RILT, GENIVAR SEC mettra de côté des sommes en fonction de l'excédent, le cas échéant, entre les distributions par part du Fonds et certains seuils déterminés d'encaisse distribuable par part. GENIVAR SEC ou un administrateur de GENIVAR GP inc. (« l'administrateur GP ») nommé pour administrer le RILT fera l'acquisition de parts sur le marché avec ces sommes et détiendra les parts jusqu'au moment où la propriété est acquise à chaque participant. De façon générale, le tiers de ces parts deviendront acquises au cours des trois années qui suivent l'octroi. Les participants au RILT auront le droit de recevoir des distributions à l'égard de toutes les parts détenues pour leur propre compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par l'administrateur GP pour le compte d'un participant au RILT seront confisquées si le participant démissionne ou fait l'objet d'un licenciement motivé avant la date d'acquisition applicable et ses parts seront vendues et le produit sera remis à GENIVAR SEC.

Le conseil d'administration de GENIVAR GP inc. ou tout autre comité autorisé pourra, entre autres (i) choisir les personnes qui participeront au RILT, (ii) choisir les niveaux de participation de chaque participant et (iii) choisir le moment où les attributions aux termes du RILT viendront à échéance ou seront versées à chaque participant.

Initialement, le RILT prévoira des attributions qui peuvent être gagnées en fonction de l'excédent entre l'encaisse distribuable par année et par part (calculée après dilution totale) et le seuil de base par part et par année. Le montant en pourcentage de cet excédent sera calculé conformément au tableau qui suit :

Excédent en pourcentage entre l'encaisse distribuable par part et le seuil de base⁽¹⁾	Proportion maximale de l'encaisse distribuable disponible pour les paiements RILT
5 % ou moins	10 % de tout excédent d'au plus 5 %
Plus de 5 % à 10 %	10 % de la première tranche de 5 % et 15 % de tout excédent supérieur à 5 % mais inférieur à 10 %
Plus de 10 %	10 % de la première tranche de 5 % et 15 % de tout excédent supérieur à 5 % mais inférieur à 10 % et 20 % de tout excédent supérieur à 10 %

⁽¹⁾ Annualisé pour les périodes financières inférieures à 12 mois.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Jusqu'au 31 décembre 2008, le seuil de base sera de 1,00 \$ par part. Après le 31 décembre 2008, le conseil d'administration de GENIVAR GP inc. ou tout autre comité autorisé examinera et évaluera le seuil de base.

15 Charge d'intérêts nette

	\$
Intérêts sur les avances bancaires	194
Intérêts sur les avances à payer au porteur de parts sans contrôle	282
Revenus d'intérêts	(72)
	<hr/>
	404
	<hr/>

16 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices avec le recouvrement d'impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

	\$
Bénéfice avant le recouvrement d'impôts sur les bénéfices	10 704
Bénéfice du Fonds non assujetti aux impôts sur les bénéfices	(10 885)
	<hr/>
	(181)
	<hr/>
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien	36,12 %
Impôts sur les bénéfices basés sur les taux d'imposition statutaires	(65)
Dépenses non déductibles	6
Différence dans les taux d'imposition d'une filiale étrangère	(29)
Incidence de la variation du taux d'imposition	(76)
Autres	(47)
	<hr/>
	(211)
	<hr/>
Impôts exigibles	121
Impôts futurs	(332)
	<hr/>
	(211)
	<hr/>

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2006, les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	\$
Actifs d'impôts futurs	
Provision déductible au règlement	117
Déduction pour montant cumulatif des immobilisations admissibles	4
Pertes autres qu'en capital	558
Passifs d'impôts futurs	
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	(807)
Immobilisations corporelles et logiciels	(161)
Relations clients et carnets de commandes	(2 135)
	<hr/>
Impôts futurs, nets	(2 424)
	<hr/>
Répartis comme suit :	
Passifs d'impôts futurs à court terme	(690)
Passifs d'impôts futurs à long terme	(1 734)
	<hr/>
	(2 424)
	<hr/>

Au 31 décembre 2006, une filiale du Fonds a accumulé des pertes autres qu'en capital totalisant 1 631 \$. Ces pertes qui peuvent être reportées dans le futur expirent comme suit :

Date d'expiration	\$
2022	21
2023	91
2024	1
2025	1 518

Le bénéfice imposable de GENIVAR SEC sera imposé entre les mains des porteurs de parts SEC. L'effet des écarts d'impôts temporaires des filiales assujetties aux impôts sur les bénéfices est reflété dans les présents états financiers consolidés. GENIVAR SEC a des écarts temporaires déductibles nets totalisant 22 967 \$ qui ne sont pas reflétés dans les présents états financiers consolidés.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

17 Flux de trésorerie

- a) Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	\$
Comptes débiteurs	(7 687)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	72
Excédent des coûts et bénéfices prévus sur la facturation	547
Charges payées d'avance	614
Comptes créditeurs et charges	358
Impôts sur les bénéfices à payer	(279)
Excédent de la facturation sur les coûts et bénéfices prévus	2 488
	<hr/>
	(3 887)
	<hr/>

- b) Activités d'exploitation et d'investissement sans incidence sur la trésorerie

Comptes créditeurs de 982 \$ pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et de 270 \$ pour des acquisitions de logiciels.

18 Opérations entre parties apparentées

Au cours de l'exercice, le Fonds a effectué les opérations suivantes avec des parties apparentées :

	\$
Sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	
Produits	2 137
Coûts	355
Frais de vente et frais généraux et administratifs	150
Porteur de parts sans contrôle	
Frais de vente et frais généraux et administratifs	99
Charge d'intérêts nette	282

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

À la fin de l'exercice, les montants dus par des parties apparentées (dus à celles-ci) résultent des opérations ci-haut mentionnées.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

19 Instruments financiers

Juste valeur

La trésorerie, la trésorerie détenue en fiducie, les comptes débiteurs, les avances à des sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle, les avances bancaires, les comptes créditeurs et charges, les avances à payer au porteur de parts sans contrôle ainsi que les distributions à payer aux porteurs de parts sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme ou des taux d'intérêt variables.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir le Fonds à un risque de crédit se composent principalement de comptes débiteurs.

La répartition des clients ainsi que les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence d'empêcher toute concentration de risque de crédit.

En général, le Fonds n'exige pas de garantie supplémentaire ou autre de ses clients à l'égard de ses comptes clients; cependant, le crédit est accordé aux clients uniquement après l'évaluation de leur solvabilité. En outre, le Fonds révise continuellement le crédit de ses clients et établit une provision pour les créances irrécouvrables lorsqu'il est jugé qu'un compte ne pourra être recouvré.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt variable
Trésorerie détenue en fiducie	Taux d'intérêt variable
Comptes débiteurs	Sans intérêt
Avances à des sociétés contrôlées par le porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Avances bancaires	Taux d'intérêt variable
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Avances à payer au porteur de parts sans contrôle	Taux préférentiel
Distributions à payer aux porteurs de parts	Sans intérêt

Risque de change

Étant donné que le Fonds exerce des activités à l'extérieur du Canada, il est exposé au risque de change en raison des fluctuations éventuelles du taux de change, principalement à Trinité-et-Tobago.

En vue de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien, le Fonds a conclu, au cours de l'exercice, des contrats de change à terme pour couvrir certaines ventes futures prévues libellées en dollars US. Les contrats de change à terme sont des contrats qui confèrent au Fonds l'obligation de vendre des dollars US à un taux prédéterminé.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2006, le Fonds a conclu des contrats de change à terme lui permettant d'échanger, au cours des cinq prochains mois, 1 250 \$US au taux moyen de 1,09 \$CAN/1 \$US. Ces contrats de change à terme, dont la juste valeur s'établit à 90 \$, sont classés à titre de passif (note 9).

20 Engagements et éventualités

Le Fonds est lié par des contrats de location pour ses locaux et équipements. Les versements minimaux au cours des cinq prochains exercices se terminant le 31 décembre et ultérieurement s'établissent à 4 698 \$ en 2007, 3 092 \$ en 2008, 2 472 \$ en 2009, 2 390 \$ en 2010, 2 295 \$ en 2011 et à 6 176 \$ par la suite.

Le Fonds fait l'objet de poursuites pour des travaux effectués dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que ces poursuites sont pour la plupart non fondées. Le Fonds souscrit à une police d'assurance professionnelle afin de se prémunir contre ce genre de poursuites, la couverture d'assurance faisant l'objet de certaines limites et de montants déductibles. En se fondant sur les conseils et informations de ses conseillers juridiques et selon son expérience dans le règlement de poursuites similaires, la direction est d'avis que le Fonds a comptabilisé des provisions suffisantes relativement à ces poursuites et que le règlement final ne devrait pas excéder de façon importante la couverture d'assurance ni avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats du Fonds.

21 Avantages sociaux futurs

Le Fonds participe à un régime d'épargne-retraite à cotisations déterminées. En vertu de ce régime, le Fonds verse une contribution équivalant à la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum de 2 % du salaire de l'employé. L'employé acquiert la totalité des cotisations de l'employeur après deux années de service continu ou s'il perd son emploi en raison d'une mise à pied par manque de travail. La part des cotisations du Fonds, déduction faite des remboursements reçus suite au départ d'employés ayant des cotisations non acquises, s'élève à 488 \$ pour l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006.

Fonds de revenu GENIVAR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006

(en milliers de dollars, sauf le nombre de parts ainsi que les données par part et sauf indication contraire)

22 Information sectorielle

a) Principaux clients

Au cours de l'exercice du 25 mai au 31 décembre 2006, un client représente 10 % des produits consolidés. Notre dépendance économique envers ce client est atténuée par le fait que ce client comporte de nombreuses unités décisionnelles, chacune étant chargée d'attribuer une partie des contrats.

b) Segments de marché

Le Fonds est structuré selon divers segments de marché, offrant la même nature de services et desservant des clients similaires dans des secteurs similaires. Chacun d'eux offre à ses clients la même gamme complète de services spécialisés, qui sont perçus comme des disciplines convergentes par la direction : le bâtiment, l'infrastructure urbaine, le transport, le génie industriel et l'énergie et l'environnement. Chaque segment de marché présente une performance financière à long terme similaire et comporte les mêmes conditions et caractéristiques économiques à long terme. Chacun d'eux a une marge bénéficiaire comparable. Par conséquent, étant donné ces similarités, la direction regroupe ses segments de marché en un seul secteur d'exploitation.

23 Événements subséquents

Le 30 mai 2006, le Fonds a accepté une offre d'achat pour un bâtiment, laquelle a été conclue le 7 février 2007. Le bâtiment a été vendu à sa valeur comptable nette pour une contrepartie en trésorerie de 448 \$.

Le 20 décembre 2006, le Fonds a conclu une entente, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, visant l'acquisition de certains actifs de Cochrane Design Group (« CDG »), une entreprise de services de génie-conseil basée dans l'Ouest canadien, pour une contrepartie de 4 700 \$ réglée comme suit : 4 200 \$ en trésorerie et 500 \$ par l'émission d'un billet à payer aux vendeurs.

Le 9 janvier 2007, le Fonds a conclu une entente, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, visant l'acquisition de certains actifs de Kazmar Associates (« Kazmar »), une entreprise de services de génie-conseil basée en Ontario, pour une contrepartie de 2 100 \$ réglée comme suit : 1 800 \$ en trésorerie et un solde de prix d'achat de 300 \$.

Le 22 février 2007, le Fonds a conclu une entente, qui est entrée en vigueur le 24 février 2007, visant l'acquisition de la totalité des actifs et passifs de Groupe G.L.D. inc. (« GLD »), une entreprise de services de génie-conseil basée au Québec que détenait GENIVAR inc., pour une contrepartie en trésorerie de 4 000 \$. Le même jour, GENIVAR inc. avait acquis la totalité des actions en circulation de GLD pour une contrepartie de 4 000 \$.

Le 12 mars 2007, le conseil d'administration de GENIVAR GP inc. et les fiduciaires du Fonds ont approuvé, en vertu du RILT, l'acquisition de parts sur le marché pour un montant totalisant 829 \$ (note 14).